

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24.10.2009

PROCES VERBAL

Sous la Présidence de : M. VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA -
GRAVEZAT - AYMARETTI - CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA-
GARCIA - MALACHANNE - MERLE - PERTUS - RIOS - ROUX -

Procuration :

GUILLEMET a donné procuration à RIOS

ROUQUETTE a donné procuration à COURBIER

SINET a donné procuration à PERTUS

Excusée : - TEYSSIER-JAVEL

Infos

- *Le point sur les travaux av. P. Dumas*
 - . *en haut travaux par SNCF puis goudronnage*
 - . *en bas, branchement à l'égout puis goudronnage*
 - . *fin des travaux pour fin d'année*

- *projet photovoltaïque : décharge de la Liquière*
 - toit gymnase*
 - . *à l'étude*

- *logement Gascut – attribution le 1^{er} décembre*

- *boulodrome – signalement contradiction PIG et Commission de sécurité*
 - à Monsieur le Préfet par 3 salindrois bien intentionnés*
 - . *attendre*

- *dénonciation élus à procureur et passage devant brigade financière*
 - . *attendre*

- *usine Sita Sud . accord du Conseil Général pour aménagement routier*
 - . *signature permis imminente*
 - . *retrait permis tacite probable*
 - . *autorisation d'exploiter à l'étude*
 - . *nouvelle analyse des sols effectuée*
 - . *attendre*

- *achat de 2 défibrillateurs (Becmil – stade) en cours*

Adoption du dernier P.V.

- . *Chantal Guillemet doit être ajoutée à la liste des convoqués devant la*
brigade territoriale
- . *Cet ajout étant fait le PV est adopté à l'unanimité.*

Ordre du jour

1/ Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre jour pour raison d'urgence.

M. Comte informe le Conseil Municipal que des crédits disponibles existent au SMDE pour financer des projets visant à économiser l'énergie. Or, nous avons un projet d'investissement pour la maîtrise de l'énergie en éclairage public qui représente environ 50 % de notre dépense énergétique. Mais que ce dossier et la demande de subvention qui va avec doivent être déposés avant la fin du mois.

- Remplacement des éclairages anciens (relanternage) 123 260 €
- Horloges pour maîtriser temps d'allumage 11 880 €
- Armoires pour calibrer l'intensité de l'éclairage 62 700 €

La délibération consiste à adopter ce projet, à solliciter l'aide du SMDE et dire que la réalisation de ces travaux ne se fera qu'en fonction des aides obtenues et de nos possibilités financières lors des prochains budgets.

Cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour et adoptée à l'unanimité;

2/ Convention Mairie – Centre Social

Chaque année une convention précise les diverses aides accordées au Centre Social pour son fonctionnement

- aide financière (47 061 € en 2009)
- mise à disposition personnel entretien – informatique
- charges supplétives : tél. électricité – eau etc..

et engage le centre Social à rendre compte de l'utilisation de ces aides.

La délibération consiste à autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée avec le refus de vote : Chantal Guillemet

C. Crouzet demande que le détail des aides autres que subvention soient chiffrées et présentées au Conseil Municipal.

3/ Convention Mairie – Cté Communes du Mont Bouquet

Chaque année, une convention prévoit la mise à disposition de notre informaticien auprès de la Cté Communes du mont Bouquet, le jeudi après-midi.

Les heures supplémentaires ainsi effectuées sont remboursées à la Commune par la Communauté.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Unanimité.

4/ Document unique

Il s'agit d'un registre, établi par un cabinet spécialisé qui recense les risques encourus dans leur travail par les employés et les mesures à prendre pour les éviter.

Le Conseil Municipal doit valider ces recommandations et soumettre le document au Centre de Gestion.

Unanimité.

5/ Travaux subventionnés

La Commune ayant obtenu une subvention de 10 539,60 € pour réaliser des ralentisseurs de part et d'autre de l'entrée du complexe sportif, doit pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention s'engager à réaliser ces travaux. C'est l'objet de la délibération adoptée à l'unanimité.

6/ Remplacement de M. Covelli

M. Covelli donnait des cours de dessin – peinture à des adultes (cours gratuits). Prenant sa retraite, il propose pour le remplacer Mme Migliore Béatrice.

Le Conseil Municipal décide la poursuite de ces cours (dont la fréquentation sera cependant contrôlée), accepte le remplacement proposé et dit que le nouveau professeur sera rétribué comme il l'est à Rousson pour des cours similaires.

Unanimité.

7/ Transferts des compétences à la Cté d'agglomération

La Communauté a proposé d'élargir sa compétence « enseignement formation » en y ajoutant le fonctionnement des écoles primaires et maternelles « limité au personnel de service intervenant dans ces écoles ».

Encore faut il que les Communes acceptent ce transfert.

C'est l'objet de la délibération adoptée à l'unanimité qui n'a aucune incidence sur la carrière de ces agents, sur le budget municipal.

8/ Transfert de compétences à la Cté d'agglomération

La Communauté a proposé d'ajouter à ses statuts une compétence optionnelle nouvelle intitulée « développement d'une démarche territoriale de santé »

Dans le but d'aller vers une politique globale de santé publique sur l'ensemble du bassin sanitaire et d'aider à la création de réseaux regroupant l'ensemble des acteurs concernés : usagers, professionnels de santé, associations, élus etc.. à l'instar du réseau que tente de mettre en place un médecin salindrois.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette nouvelle compétence.

Unanimité.

9/ Fusion Cté du grand Alès – Cté d'Anduze

Ce projet de fusion a avorté conformément à la décision prise par la Cté d'Anduze.

La délibération proposée consiste à affirmer néanmoins de façon officielle que nous étions d'accord pour accueillir la Cté d'Anduze auprès de nous si elle avait souhaité nous rejoindre.

Délibération adoptée - 1 refus de vote C. Crouzet.

10/ Place des anciens Combattants

A la demande de la FNACA qui souhaite l'inaugurer lors de la réunion de son Comité Directeur, il sera dénommé une place des anciens Combattants qui se situera Square Jeanne d'Arc.

Unanimité.